



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant octroi d'une autorisation de voirie

Le Maire de la Commune de Lectoure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2 et R. 116-2,

CONSIDÉRANT la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en date du 11 février 2005 et ses décrets d'application,

VU la demande par laquelle **Monsieur Yannick PITTON**, gérant de l'Etablissement « **Le Bastion** » sollicite la possibilité d'installer une terrasse estivale sur l'Esplanade du Bastion,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : **Monsieur Yannick PITTON** est autorisé à occuper le domaine public, sur une partie de l'Esplanade du Bastion, côté kiosque, sous les marronniers, sur une superficie de 75 m², du 15 mai au 15 septembre 2026.

Article 2 : **Monsieur Yannick PITTON** restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'installation autorisée par l'article 1^{er}.

Article 3 : La permissionnaire est tenue d'acquitter auprès du Régisseur habilité, une redevance d'occupation du domaine public de 0,10 € par m² et par jour, révisable chaque année.

Article 4 : M. le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie, le Gardien de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois après notification à **Monsieur Yannick PITTON**.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à **Monsieur Yannick PITTON**.

Fait à LECTOURE, le - 3 AVR. 2026

Le Maire,
Julien PELLIGER



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60

email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr